

Séance du jeudi 06 avril 2023

**Membres en
exercice : 11**

Date de la convocation: 29/03/2023

*L'an deux mille vingt-trois et le six avril l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrick MARCEL,*

Présents : 10

Présents : Patrick MARCEL, Stéphane SALIES, Pascal ASCOLA,
Nathalie PELISSIE, Loïc SAUSSEZ, Sabrina ELDIN, Lisiane ASCOLA,
Michel BLIGUET, Bruno BOUSQUET, Eliane PRATS

Votants: 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Représentés: ZUBER Sophie par ELDIN Sabrina

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance:Eliane PRATS

**Objet: Délibération portant sur les subventions accordées aux associations pour
l'année 2023 - 008_2023**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer pour le versement des subventions aux associations de la Commune, subventions inscrites au Budget Primitif 2023.

200 € à l'ACCA

800 € au Comité d'animation de Clara

800 € à l'Association Sempres Endavant de Villerach

300 € à l'association les Fracassées

100 € à l'Amicale des Pompiers de Prades

50 € d'aide au sport et culture par enfant et sur demande.

Pour percevoir les subventions les associations devront :

- Transmettre le compte de résultat 2022

- Transmettre un compte rendu de l'activité 2022 faisant apparaître le nombre d'adhérent et la part d'adhérents habitant Clara-Villerach.

- Signer le contrat d'engagement républicain

- Transmettre la dernière modification à la Préfecture

- Transmettre l'attestation d'assurance Responsabilité Civile

Mr Bliguet Michel ne participe pas au vote pour l'association Les Fracassées.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Approuve les subventions attribuées aux associations mentionnées ci-dessus

- DONNE pouvoir à M le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Patrick Marcel

